

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 05 JUIN 2026 19 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE

Membres présents :

Joyce DONALDSON, Jean-Claude SERRES, Gilles BABY, Philippe GODARD, Alain DEDIEU, Aurélie VIOVY, Marilyne SERRES, Cédric BORDENAVE,

Absents : Laurent WATTEZ, Martine BABY, Maud DARENNE

Procurations : Martine BABY à Gilles BABY et Maud DARENNE à Marilyne SERRES

Ordre du jour :

1- Élection du délégué et des suppléants pour le scrutin des sénatoriales

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame Joyce Donaldson, Alain Dedieu pour les plus âgés et Aurélie Viovy et Maryline Serres pour les plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Les candidatures enregistrées :
SERRES Jean-Claude

Après enregistrement de cette candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. SERRES Jean-Claude 10 voix.

M. Jean-Claude SERRES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

- Liste "Les L'Hermois pour la république" composée de : 1- BABY Gilles, 2- VIOVY

Aurélie, 3- BORDENAVE Cédric

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Liste "Les L'Hermois pour la république" : 10 voix
- M. Gilles BABY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.
- Mme Aurélie VIOVY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.
- M. Cédric BORDENAVE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant(e) pour les élections sénatoriales.

2 - Renforcement BT lié EXT BT relais TDF parcelle C1480 s/P9 Baragne

M. Le maire expose la demande du SDE09 concernant des travaux sur la ligne électrique reliant l'antenne relais. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'autorisation d'effectuer ces travaux.

3- Transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes

Jean-Claude Serres lit le document envoyé par les services de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes demandant le transfert de compétence des pouvoirs de police spéciale de monsieur le Maire au président de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes.

Le conseil municipal rejette à l'unanimité cette demande

4- Délégué et suppléant SDE09

Pour information, la délibération concernant les représentants de la commune au SDE09 (Jean-Claude Serres, délégué et Philippe Godard, suppléant) n'a pas été faite par le secrétariat de la mairie. Elle sera faite la semaine prochaine et envoyée au SDE09.

5 - Information relative au départ de Mme Baggio et recrutement de son successeur

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de Mme Baggio. Ce départ lui a été notifié, ainsi qu'aux trois adjoints, fin avril. Ce départ est motivé par la mutation professionnelle de son conjoint.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision mais exprime ses vifs regrets. Afin de garantir la continuité du service et d'assurer une formation optimale de l'intéressée, la commune avait mis en place une période de tuilage de 10 mois avec Mme Patricia Hamon, représentant un investissement financier d'environ 15 000 € pour la collectivité. La date de fin de fonctions de Mme Baggio a été fixée au 31 mai, correspondant au terme de son contrat à durée déterminée (CDD).

Une procédure de recrutement - à laquelle Mme Baggio avait initialement vocation à candidater - avait fort heureusement été anticipée. Le maire et les 3 adjoints, accompagnés par le directeur du

CDG09, ont ainsi pu auditionner les différents postulants. À l'issue des entretiens, la candidature de M. Thomas Rivière a été retenue pour le poste de secrétaire de mairie. Son entrée en fonction est programmée pour le 15 juin.

Monsieur le Maire expose ensuite un différend relatif au solde de tout compte de Mme Baggio. Il apparaît que l'intéressée s'est octroyé 6,5 jours de congés supplémentaires sans l'accord préalable et obligatoire de Monsieur le Maire. Ce manquement engendre un préjudice financier indu, pour la commune, évalué à un montant de 571,55 € brut.

Décision : Afin de préserver les intérêts financiers de la commune et de recouvrer cette somme, M. le Maire annonce qu'il saisira sans délai les services compétents du CDG09 pour déterminer la procédure de régularisation et de recouvrement adéquate.

6 - Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Afin d'aider M. Thomas Rivière à prendre ses fonctions dans les meilleures conditions et d'être très vite opérationnel, M. le Maire a demandé à Madame Patricia Hamon si elle serait d'accord de mettre une pause à sa retraite pour gérer les affaires urgentes et former le nouveau secrétaire de mairie. Madame Hamon a accepté de revenir pour 2 mois, les lundis et vendredis, soit 16 h 30 hebdomadaire. Le conseil municipal la remercie.

Pour ce faire, M. le Maire met au vote la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité afin de pouvoir mettre en œuvre le contrat proposé à Madame Patricia Hamon. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 - Conseil syndical du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Philippe Godard fait un compte-rendu rapide du dernier conseil syndical du PNR (26 mai). Hormis l'élection des délégués communaux et intercommunaux, plusieurs AMI (appels à manifestation d'intérêt) ont été présentés. La commune de L'Herm s'est portée candidate à 2 de ces AMI : biens sans maître forestier et aménagements (murs en pierres sèches). La commune saura si elle est retenue sur ces dispositifs début juillet.

8- Commission environnement et cadre de vie

Philippe Godard indique que dans le cadre des travaux de la commission environnement et cadre de vie, un questionnaire va être diffusé à la population afin de recueillir les idées pour l'aménagement du cœur du village (questionnaire validé en commission et distribué aux élus ne faisant pas partie de la commission). Les réponses à ce questionnaire, qui seront analysées cet été, permettront à la commune de préparer au mieux une réunion publique qui sera organisée à l'automne.

9- SMECTOM

Maryline Serres présente un compte rendu succinct des récentes élections du SMECTOM, réuni pour renouveler ses instances dirigeantes auxquelles elle assistait en tant que déléguée pour la commune.

Fin du conseil à 21h00

GODARD Philippe
Secrétaire de séance